

Article 1. A propos de nous

L'Institut de Formations M&R, SARL au capital de 8 000 euros, a été créé par Catherine Munsch-Roux en 2004. Son siège social est à REIMS (51100) 5 Rue des 3 piliers, et ses locaux administratifs au 9 esplanade de l'Europe – Res Port Juvénal - 34000 Montpellier.

L'IFM&R est immatriculé au RCS de REIMS sous le numéro 478 338 684. Son numéro d'activité est 76-34-11726-34.

Il est représenté par la gérante de la SARL, Catherine Munsch-Roux.

L'Institut développe, propose et dispense pour son compte, des actions de formation et de développement professionnel continu au personnel d'établissements sociaux et médico sociaux accueillant des personnes âgées dépendantes.

Il est spécialisé dans la prise en soin et l'accompagnement pluridisciplinaire en gériatrie et en gérontologie.

L'IFM&R est un des 2 organismes agréés et reconnus en France pour dispenser les formations à l'approche humaniste de Naomi Feil, La méthode de Validation®.

L'IFM&R est lié contractuellement pour cela avec le Validation® Training Institute -VTI- Cleveland OHIO USA.

L'IFM&R est garant de la qualité de son enseignement conformément au Référentiel Qualité de VTI.

Par ailleurs l'Institut de Formations M&R est certifié Qualiopi, inscrit au DATA doc, propose des actions publiées par l'agence nationale du DPC – ANDPC et est membre de la fédération des Acteurs de la compétences.

Les actions de formation dispensées par l'IFM&R se déroulent en présentiel et en distanciel, en inter et en intra établissements.

L'Institut propose également des audits et conseils adaptés à ces établissements. Enfin et essentiellement par internet, l'Institut vend des livres et vidéos pédagogiques sur la méthode de Naomi Feil.

Article 2. Préambule

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de service proposées par l'IFM&R (hors vente de produits livres et vidéos pédagogiques).

Elles encadrent les conditions dans lesquelles l'IFM&R fournit ses services à ses clients professionnels qui lui en font la demande par voie directe, par support papier, par courriel ou via son site : www.vfvalidation.fr.

Elles s'appliquent à tous les services fournis par l'IFM&R, le prestataire, pour tous les clients d'une même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur un document du client, notamment ses conditions générales d'achat.

Elles sont communiquées systématiquement au client qui en fait la demande.

Les ventes de livres et vidéos sont quant à elles soumises aux CGV "produits en lignes et en formation" disponibles sur le site sous la rubrique CGV "produits en ligne et en formation".

Toute commande implique l'acceptation des CGV.

Article 3. Définitions

Client désigne toute personne physique ou morale qui passe une commande par contact direct, par courriel, par courrier ou sur le site internet : www.vfvalidation.fr

Commande désigne toute commande passée par le Client en vue de bénéficier des services de l'Institut de Formations M&R.

Conditions Générales de Vente ou CGV désignent le présent document ou celui figurant sur le site.

Service désigne toutes les prestations de service proposées par l'IFM&R.

IFM&R désigne la société INSTITUT DE FORMATIONS M&R, plus amplement désignée à l'Article 1 des présentes.

Article 4. Commandes

Les commandes sont passées par le Client par contact direct, courriel ou courrier papier.

Les ventes de services sont réalisées après

établissement d'un devis à destination du Client, acceptation de ce devis par le Client et acceptation expresse de la commande par l'IFM&R.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'IFM&R, prévaloir sur les présentes CGV, et, ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'IFM&R ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renoncement à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'IFM&R, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Article 5. Prestations de service et prix

5.1 Formations en présentiel

5.1.1 Formations inter-établissements

5.1.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-établissements, longues ou courtes, disponibles au catalogue de l'IFM&R ou sur le site internet www.vfvalidation.fr, et réalisées dans les locaux de l'IFM&R ou ceux mis à sa disposition.

5.1.1.2. Conditions financières
Un chèque d'acompte pourra être demandé pour garantir l'inscription. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

5.1.1.3. Empêchement d'un participant
L'IFM&R offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Ce remplacement se fait sans indemnité jusqu'à 7 jours ouvrés avant le 1^{er} jour du 1^{er} module de l'action de formation. Si ce remplacement intervient moins de 7 jours ouvrés avant le démarrage, une indemnité de 100 € sera demandée au client pour les frais de gestion du nouveau dossier et les frais de documentation supplémentaires.

5.1.1.4. Insuffisance du nombre de participants à une session
Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une session de formation, l'IFM&R se réserve la possibilité d'ajourner la formation, une semaine avant la date prévue, et ce, sans indemnité.

5.1.2. Formations intra-établissements
5.1.2.1. Descriptif
Les dispositions du présent article concernent les formations intra-établissement, longues ou courtes, disponibles au catalogue ou sur le site internet www.vfvalidation.fr, ou les formations («sur mesure»), adaptées aux besoins du Client.

Elles sont réalisées dans les locaux du Client, ou dans des locaux mis à disposition par le Client ou mis à disposition par l'IFM&R.

5.1.2.2. Conditions financières
Toute formation intra-établissement fera l'objet d'un devis. Aucun acompte n'est versé par le client, sauf disposition contraire dans la proposition.

Les repas des apprenants ne sont pas compris dans le prix de la formation. Le prix de la formation comprend les frais pédagogiques, les frais de déplacement, de bouche et d'hébergement des formateurs, ainsi que les frais de documentation, de matériel courant qui n'est pas fourni par le client.

5.1.2.3. Organisation logistique et matérielle
Le Client s'assure que la salle de formation mise à disposition peut accueillir le nombre d'apprenants prévu dans la convention ainsi que les 1 ou 2 formateurs dans des conditions de sécurité réglementaires.

Le Client assure la réservation et la préparation de la salle, par la mise à disposition :

- du matériel nécessaire tel que : des tables de préférence amovibles, des chaises en nombre suffisant, un paperboard, un vidéoprojecteur ou un téléviseur, un écran et des enceintes,
- du matériel nécessaire à la gestion des pauses et du déjeuner pour les apprenants et les formateurs.

L'IFM&R prendra en charge le prix des repas de ses formateurs.

5.1.2.4. Annulation d'une formation

En cas d'annulation d'une formation du fait du Client :

- moins de deux mois avant la date de démarrage de la formation, l'IFM&R facturera au Client une somme équivalente à 50% du coût de la formation,
- moins d'un mois avant la date de démarrage de la formation, l'IFM&R facturera au Client une somme équivalente à 100% du coût de la formation.

5.2. Formation en distanciel.

5.2.1 Temps intercession

Il s'agit là de la période de temps de stage en établissement nécessaire à la mise en pratique de la formation suivie en présentiel. Avant le début du stage qui durera 6 mois minimum, à raison de 2 heures par semaine, le Client devra retourner un exemplaire signé de la convention tripartite passée entre l'établissement accueillant le Client, le Client et l'IFM&R.

Ce document lui sera fourni par l'IFM&R en 3 exemplaires. Ce stage ne fait l'objet d'aucune rémunération pour aucune des parties. Pour les participants pris en charge par leur employeur, au titre de la formation professionnelle continue, une telle convention de stage n'est pas nécessaire, le participant faisant son stage au sein de l'établissement pour personnes âgées dans lequel il est employé.

5.2.2. Formation en distanciel (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} niveaux)
Les conditions financières sont les mêmes que celles des formations en présentiel – cf 5.1.1.2.

5.2.2.1 Empêchement d'un participant
L'IFM&R offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Ce remplacement se fait sans indemnité jusqu'à 7 jours ouvrés avant le 1^{er} jour du 1^{er} jour de l'action de formation. Si ce remplacement intervient moins de 7 jours ouvrés avant le démarrage, une indemnité de 100 € sera demandée au client pour les frais de gestion du nouveau dossier et les frais de documentation supplémentaires.

5.2.2.2. Arrêt de la formation par le client
En cas d'arrêt de la formation, l'IFM&R facturera la totalité du reste à payer. Le client aura 2 ans à partir de la date d'arrêt pour reprendre et terminer la formation. Passé ce délai, il sera considéré comme nouveau client et devra s'acquitter du tarif en vigueur pour la formation choisie.

5.1.2.3. Organisation logistique et matérielle :
Le Client s'assure que chaque apprenant inscrit à la formation a accès à un ordinateur, avec une caméra et un système audio performant, relié à un réseau internet stable. Les temps de formation synchrones se font via Zoom.

5.3. Audit et conseil opérationnel, certification d'établissement à la méthode de N.Feil.

Toute prestation d'audit, de conseil opérationnel ou de certification d'un établissement fait l'objet d'une proposition technique et financière établie par l'IFM&R. Pour la réalisation de ces missions, l'IFM&R facture le temps consacré par les consultants, à cette mission, soit en fonction d'un prix d'intervention par jour, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques (déplacements, matériel...) ne sont pas inclus dans ces honoraires et sont à la

charge du Client, facturés au prix coûtant augmenté de frais de gestion de 5%. La proposition indiquera la périodicité des paiements selon la durée de la mission.

5.4. Dispositions applicables aux formations

5.4.1. Documents contractuels
Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L6343-1 et L6353-2 du Code du travail est adressée au Client en 2 exemplaires. Un exemplaire est à retourner à l'adresse de l'IFM&R par le Client, signé et revêtu du cachet de l'établissement. L'attestation de formation est envoyée après la formation accompagnée des feuilles d'émargement signées par demi-journée, et sur lesquelles figurent clairement les horaires de chaque demi-journée ainsi que les temps de pauses. Une attestation d'assiduité individuelle sera remise à chaque participant, à la fin de la formation.

5.4.2. Règlement par un OPCO
En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne à l'IFM&R. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'IFM&R au Client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'IFM&R au premier jour de la formation, l'IFM&R se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

5.5. Vente de livres et vidéos pédagogiques
5.5.1. Vente en ligne sur le site de l'IFM&R
Ses ventes en ligne sont régies selon les CGV "produits en ligne et en formation" figurant sur le site : www.vfvalidation.fr

La commande des produits en ligne est réglée via le service Paypal sur le site 5.5.2. Vente en direct lors des formations
Ses ventes en direct sont régies selon les CGV "produits en ligne et en formation" figurant sur le site : www.vfvalidation.fr

Il n'y a pas de frais de port. Une ristourne de 5% du prix de vente publique, inscrit au catalogue, pourra être consentie sur le prix des livres, selon les lois en vigueur dans l'Édition. Une facture acquittée sera envoyée au client, dès réception du règlement.

Article 6: Dispositions financières applicables à l'ensemble des services.

6.1. Modalités de passation des commandes IFM&R.
La proposition et les prix indiqués par l'IFM&R sur les devis ou conventions sont valables trois (3) mois à compter de l'envoi au Client.

L'offre de services est réputée acceptée dès réception par l'IFM&R d'un bon de commande ou d'une convention, signé(e) par le Client, dans le délai d'un (1) mois après émission de ces documents. La signature du bon de commande ou de la convention implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Conformément aux dispositions de l'article L 121-84 du Code de la Consommation, en cas de modification des CGV, le(s) Client(s) en cours de contrat sera (ont) tenu(s) informé(s) par mail ou par courrier au moins 1 (un) mois avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles CGV : de la date d'effet des nouvelles CGV et de la possibilité pour le(s) Client(s) de résilier le contrat sans pénalité et sans droit à dédommagement pour un délai de quatre mois après l'entrée en vigueur de la modification.

Ceci ne vaut pas pour la publication des présentes CGV dont c'est la rédaction initiale, dans le cadre de l'amélioration de la qualité.

6.2. Facturation - règlement
6.2.1 - Prix
Tous les prix sont fermes, exprimés en euros hors taxes. L'IFM&R est exonérée de TVA

au titre de l'article 261-4- 4° du Code des impôts. Les prix des formations sont donc nets de taxes. Les éventuels droits de douane ou d'importation, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

6.2.2 – Paiement

Sauf convention contraire, les paiements sont effectués dans les conditions suivantes :

- A réception de la facture ou au plus tard 30 jours après cette date.

- Par virement bancaire ou postal, chèque ou prélèvement bancaire.

- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, l'IFM&R pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations à la date convenue sur la facture, l'acheteur devra verser à l'IFM&R une pénalité de retard dont le taux est égal au taux pratiqué par la Banque centrale européenne pour son opération de refinancement majoré de 10 points de pourcentage.

L'opération de financement retenue est la plus récente à la date de la commande des prestations de Service.

Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, à compter de la date d'échéance, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En plus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Aucune compensation ne pourra être effectuée par le Client entre des pénalités de retard dans la fourniture des prestations commandées et des sommes dues par le Client à l'IFM&R au titre de l'achat de services.

Article 7. Réalisation des prestations- Responsabilités

La prestation de service commandée sera assurée par l'Institut de Formations M&R

7.1 Limite de responsabilité
Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de l'IFM&R est strictement limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et directement liés à une inexécution contractuelle imputable à l'IFM&R. La responsabilité de l'IFM&R est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée et ne peut donner lieu à aucun autre type de dédommagement.

7.2. Cas de force majeure

L'Institut de formations M&R ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution de ses prestations résultant d'un cas de force majeure ou pour des délais provoqués par des motifs de force majeure. Sont reconnus comme tels : la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté de l'IFM&R, manifestations, guerre civile, actes résultants d'ordre gouvernementaux, grèves ou conflits sociaux, désastres naturels, incendies ainsi que la maladie ou l'accident d'un formateur ou d'un consultant.

7.3. Propriété intellectuelle

La marque, le logo et la charte graphique sont des marques déposées dont la propriété revient exclusivement à l'IFM&R. Toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction, qu'elle soit partielle ou intégrale sans l'autorisation expresse de l'IFM&R exposera le contrevenant à des poursuites civiles et pénales.

L'Institut de Formations M&R est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des formations qu'il propose à ses clients, à l'exception des formations certifiantes du 1^{er} au 3^{ème} niveau de la méthode de Validation®, pour lesquelles l'IFM&R est lié contractuellement à VTI: Validation Training Institute, USA, et s'assure à tout moment de la conformité de ces actions de formation avec le référentiel qualité de VTI.

L'ensemble des contenus et supports

MAJ 01/03/2024

pédagogiques, quelle qu'en soit la forme : papier, électronique, numérique, orale..., utilisés par l'Institut pour ses formations restent la propriété exclusive de l'IFM&R. Ainsi ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque utilisation, transformation, reproduction, exploitation par le Client au sein ou à l'extérieur de son établissement, sans avoir reçu de l'IFM&R une autorisation écrite.

7.4. Confidentialité

En conséquence du point 7.3 les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelle que nature qu'ils soient et auxquels elles pourraient avoir accès lors de l'exécution des prestations, des actions de formation ou au cours des échanges avec le Client.

Article 8. Réclamation

Pour toutes les commandes de service réalisées, le Client dispose d'un droit de réclamation de 7 jours à compter de la fourniture du Service.

Pour exercer ce droit de réclamation, le Client doit faire parvenir à l'IFM&R, à l'adresse : gestion@vfvalidation.fr une déclaration dans laquelle il exprime ses réserves et réclamations, assorties des justificatifs y afférents.

Une réclamation ne respectant pas les conditions décrites ci-dessus ne pourra être acceptée.

L'IFM&R prendra contact avec le Client et ils envisageront ensemble le moyen de rectifier le Service dans les plus brefs délais et à ses frais, dans les limites du possible. Les CGV "produits en ligne et en formation" figurant sur le site : www.vfvalidation.fr régissent toutes commandes de livres ou de vidéos sur le site de l'IFM&R.

Article 9. Droit de rétractation du Client

Le Consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat (c'est à dire à compter de la validation de la commande par l'IFM&R), sauf pour les produits mentionnés à l'article L121-21-8 du Code de la consommation tel que reproduit ci-dessous :

"Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation

2° De fourniture de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation.

Pour exercer ce droit de rétractation, le Consommateur envoie une déclaration à l'adresse : gestion@vfvalidation.fr.

Si la prestation de services est déjà entamée à la date de la prise de connaissance de la rétractation par l'IFM&R, la valeur correspondant à la prestation de service déjà effectuée sera déduite du remboursement. Ce dernier sera opéré par le même moyen de paiement que pour l'achat.

Les CGV "produits en ligne et en formation" figurant sur le site : www.vfvalidation.fr régissent toutes commandes de livres ou de vidéos sur le site de l'IFM&R.

Article 10. Traitement des données personnelles.

L'achat par le Client peut entraîner le traitement de ses données à caractère personnel. Si le Client refuse le traitement de ses données, il lui est demandé de s'abstenir de recourir aux services de l'IFM&R.

Ce traitement des données à caractère personnel se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016. Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de

modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante

: secretariat@vfvalidation.fr.

Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement de ses factures le cas échéant, ainsi qu'à l'amélioration des services proposés sur l'IFM&R.

L'IFM&R conservera toutefois les données relatives à l'évaluation des acquis par l'utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'évaluation et la pertinence de la formation.

Article 11. Partage des données collectées.

Le Client accepte d'être cité par l'IFM&R comme Client de ses offres de service.

Dans le cas contraire le client est tenu de faire connaître son refus à l'IFM&R par courrier ou par email.

L'IFM&R doit pouvoir mentionner le nom du Client, son logo ainsi que la nature des prestations effectuées, dans ses listes de références à destination de sa clientèle ou de prospects, sur son site internet, dans les documents internes de l'Institut.

Dans le cas contraire le client est tenu de faire connaître son refus à l'IFM&R par courrier ou par email.

L'IFM&R doit pouvoir communiquer à VTI les coordonnées des participants ayant obtenu la certification pour le 1er, 2ème ou 3ème niveau de formation à la pratique de la méthode de Naomi Feil. Le Client accepte que l'IFM&R puisse communiquer à VTI les noms et adresse mail de ces personnes certifiées afin de permettre leur suivi.

Dans le cas contraire le client est tenu de faire connaître son refus à l'IFM&R par courrier ou par email.

L'IFM&R reste responsable du traitement de ces données.

Par ailleurs, le Client peut être amené à recevoir des informations ou des offres commerciales de la part de l'IFM&R ou de VTI.

Le Client peut à tout moment s'opposer à la réception de ces offres commerciales, en écrivant à l'adresse de l'IFM&R indiquée ci-dessus.

En outre, les informations des Clients pourront être transmises à des tiers sans leur accord express préalable afin d'atteindre les buts suivants :

- respecter la loi,
- protéger toute personne contre des dommages corporels graves, voire la mort,
- lutter contre la fraude ou les atteintes portées à l'IFM&R ou à ses utilisateurs,
- protéger les droits de propriété de l'IFM&R.

Article 12. Protection des données

L'IFM&R assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016.

Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas l'IFM&R à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

Article 13. Modifications.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de l'IFM&R sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

L'IFM&R est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Lorsqu'il passe une Commande, le Client est soumis aux stipulations énoncées par les CGV en vigueur lors de la passation de la commande.

Article 14. Clause attributive de compétence

Le droit régissant les CGV est le droit français. Tout litige pouvant survenir entre l'IFM&R et un Client lors de l'exécution des CGV fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable.

Si le client a une réclamation concernant la formation, il est invité à suivre la démarche suivante :

- Alerter immédiatement l'IFM&R si la réclamation porte sur un danger immédiat afin que les mesures soient prises en conséquence ou si un problème technique empêche le client de suivre correctement la prestation.

-Préférer le temps hors formation en cas de lenteur avec une partie prenante de la formation ou d'un problème technique n'altérant pas le bon suivi de la formation. Il est également possible d'écrire un mail à « secretariat@vfvalidation.fr » ayant pour objet « Réclamation ». De cette façon l'IFM&R pourra proposer la prise en charge optimale de la réclamation du client.

-Pour toutes réclamations à l'issue de la formation, le client pourra contacter l'IFM&R par mail à « secretariat@vfvalidation.fr », par téléphone au 04.99.66.32.53 ou par courrier (IFM&R – 9 esplanade de l'Europe Res. Port Juvénal – 34000 Montpellier).

A défaut, si après avoir épuisé toutes les voies de recours, un désaccord persiste entre le client et l'IFM&R et sous réserve de recevabilité prévues par le Code de la consommation, le client pourra s'adresser au Médiateur de la consommation compétent pour trouver une résolution amiable du conflit :

ANM Conso – 2 rue de Colmar 94300 Vincennes – <https://www.anm-conso.com/>

Article 15. Acceptation du Client

Le Client accepte expressément les CGV. Il déclare en avoir pris connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document, notamment ses propres conditions générales d'achat.